



## Championnat de France de Tir de Précision 2023

Le Championnat de France de Tir de Précision est ouvert aux catégories suivantes, sans distinction de la classification, dans chacune desquelles sera décerné le titre de champion :

- Seniors Masculins
- Seniors Féminines
- Juniors Masculins et Féminins.

Le Championnat de France de Tir de Précision se déroulera le vendredi 07 juillet 2023 à Flamanville (50) entre le CDF Triplettes Vétérans et le CDF Triplettes Promotions.

A l'occasion de la mise en œuvre des championnats de Tir de Précision il est rappelé que, s'agissant d'une épreuve individuelle qualificative au Championnat de France, les Etrangers Hors Communauté Européenne ne sont pas autorisés à participer à ce championnat et à ses phases qualificatives.

### Modalités pour les Qualificatifs départementaux

#### **A. Les comités départementaux auront le choix entre 2 options :**

1. **Qualifications par les clubs.** Elles se dérouleront obligatoirement les années paires : le Comité Départemental devra communiquer à ses clubs leur quota de joueurs et joueuses à qualifier pour le championnat départemental (ou les secteurs). Ces quotas seront calculés par chaque Comité Départemental sur des critères de leur choix ; nombre de licenciés, résultats sportifs, etc... Les clubs devront faire parvenir à leurs comités les noms des joueurs et joueuses qualifiés avant le 31 décembre de l'année paire.

#### Cas particuliers :

- Dans le cas où le club se mettrait en sommeil, le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire.



- En cas de mutation externe, la qualification sera perdue. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.
  - En cas de mutation interne le joueur qualifié gardera le bénéfice de sa qualification et participera au championnat départemental sous les couleurs de son nouveau club qui aura donc un représentant supplémentaire. Le club quitté pourra qualifier le joueur suivant dans l'ordre du classement de son qualificatif.
2. **Championnat départemental « open »** précédé ou pas de qualificatifs de secteur à faire à la date de leur choix l'année impaire. Les comités régionaux devront donner une date butoir à laquelle tous les Comités Départementaux devront avoir envoyé les noms des joueurs et joueuses qualifiés.

## **B. Organisation des championnats départementaux :**

1. Les inscriptions peuvent être payantes. Il est fortement conseillé aux comités départementaux de définir un ordre de passage et de le communiquer aux joueurs.
2. Les pré-qualificatifs de secteurs et du championnat départemental se déroulent suivant le règlement FIPJP sur tous les ateliers et à toutes les distances (voir règlement joint).
3. Les pas de tir peuvent être ceux fabriqués et agréés ou installés avec des cercles de tir et cercle cible fixés au sol correspondant aux dimensions indiquées au croquis figurant au règlement joint.
4. Les qualifications se jouent aux meilleurs scores obtenus à l'issue des 5 ateliers. Les 4 premiers sont directement qualifiés pour les ¼ de finale en étant classés de 1 à 4.
5. Les repêchages se jouent au score et c'est le total des 2 passages (tour de qualification + tour de repêchage) qui définit le classement dont les 4 premiers sont qualifiés pour les ¼ de finale en étant classés de 5 à 8. Les repêchages concernent au minimum les 12 joueurs qualifiés à la suite des 4 qualifiés directs.
6. Les ¼ de finale se déroulent en confrontation directe de deux joueurs sur un même pas de tir. L'auteur du meilleur score est qualifié pour les ½ puis idem en ½ pour la finale.



- Déroulement des 1/4 de finales : le tireur classé 1 rencontre le 8, le 2 rencontre le 7, le 3 rencontre le 6, le 4 rencontre le 5.
  - Déroulement des ½ finales : le vainqueur de la rencontre 1 contre 8 rencontre le vainqueur de la rencontre 4 contre 5, et le vainqueur de la rencontre 2 contre 7 rencontre le vainqueur de la rencontre 3 contre 6.
7. Les enregistrements des scores se font sur le formulaire joint qui doit être signé par le tireur à la fin de l'épreuve.
  8. Les totaux et les classements des participants peuvent être faits sur le fichier Excel joint.
  9. Pour l'encadrement des épreuves il faut au minimum :
    - 1 arbitre officiel au cercle de tir pour l'attribution des points
    - 1 arbitre ou un dirigeant pour les pieds
    - 1 bénévole pour le positionnement des boules plus un remplaçant.
  10. Les boules cible de diamètre 74mm, poids 700g, seules autorisées, se placent avec un gabarit agréé sous contrôle de l'arbitre officiel.
  11. A titre d'information, la durée moyenne du passage d'un joueur est de 20 minutes et de 40 minutes pour les oppositions directes à partir des ¼ de finales.
  12. La disparité des effectifs oblige à laisser libre les CD de l'organisation de leurs qualificatifs. Ceux-ci doivent être organisés aux dates et lieux choisis par le CD par secteurs, si besoin, qualifiant au championnat départemental également à la date de leur choix.
  13. Les CD organisent leurs qualificatifs en fonction du nombre de qualifiés attribués par leur Comité Régional. Si un CD dispose de 3 places au championnat régional, la 3<sup>ème</sup> place est attribuée au vainqueur du match de barrage entre les 2 perdants des ½ finales du championnat départemental. Dans tous les cas, le titre de Champion Départemental se joue impérativement.



## Modalités pour les Qualificatifs régionaux

1. Le championnat régional se déroulera le lundi 08 mai 2023.
2. Le Comité régional devra communiquer à ses comités départementaux leur quota de joueurs et joueuses à qualifier. Le championnat régional devra, au minimum, se dérouler avec 8 participants par catégorie.
3. Ce championnat devra se dérouler suivant le règlement FIPJP.
4. Pour l'encadrement des épreuves il faut au minimum :
  - 1 arbitre officiel au cercle de tir pour l'attribution des points
  - 1 arbitre ou un dirigeant pour les pieds
  - 1 bénévole pour le positionnement des boules plus un remplaçant.
5. Si un Comité Régional dispose de 3 places au championnat de France, la 3<sup>ème</sup> place est attribuée au vainqueur du match de barrage entre les 2 perdants des ½ finales du championnat régional. Dans tous les cas, le titre de Champion Régional se joue impérativement.